VILLE DE PLOMBIERES-LES-BAINS

**CONCOURS PHOTOS SMARTPHONE**

**ÉDITION 2020/2021 :** La Pierre sort de l’ombre

**La ville de Plombières-les-Bains lance un concours de PHOTOS SMARTPHONE ouvert aux jeunes avec de nombreux lots à gagner.**

Les photographies sont à envoyer au plus tard le 19 avril 2020 au 06.83.64.61.46 par sms ou whatsapp, ou à animation@plombières.fr.

**LA PIERRE SORT DE L’OMBRE**

Laisse faire ton imagination pour mettre en lumière tes plus belles photographies.

Tes photos doivent simplement mettre en avant l’élément « Pierre » (nature, sport, architecture, art…) et avoir été prises sur les communes de Plombières-les-Bains, Remiremont, Le Val d’Ajol, Girmont-Val-d’Ajol, Saint-Etienne-les-Remiremont, Saint-Nabord, Vecoux, Saint-Amé, Dommartin–les-Remiremont ou Eloyes.

Indique ton nom, prénom, âge, lieu de la photographie.

L’organisateur (ville de Plombières-les-Bains) retiendra les meilleures photographies.

**IMPORTANT**

* En envoyant tes photos tu t’engages à autoriser la ville de Plombières-les-Bains à les diffuser sous tout support (réseaux sociaux de l’organisateur et de ses partenaires institutionnels et médias, Internet, support papier…)
* Les membres du comité organisateur choisiront les séries ou les images qui seront exposées. Les décisions du jury sont sans appel.
* Les auteurs renoncent ainsi à toutes demandes de droits concernant la présentation et la reproduction de ces photographies utilisées dans le cadre de cette exposition et de sa promotion
* Les auteurs autorisent l’organisateur à diffuser leurs photographies en basse résolution sur les sites internet et les réseaux sociaux.
* Les auteurs doivent disposer de toutes les autorisations nécessaires à l’exposition des photographies présentées.
* Les auteurs restent les seuls propriétaires de leurs images.
* Toute demande d’information complémentaire est à adresser par mail à l’adresse suivante : animation@plombieres.fr

**ACCEPTATION**

* L’auteur confirme avoir pris connaissance de l’ensemble des conditions de participation.
* La participation implique l’acceptation des conditions de participation. Les cas non prévus sont de la seule compétence de l’organisateur.